

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-31 : Compétence Développement Durable _ Signalétique des sites de compostage _ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG) exerce la compétence obligatoire collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et, qu'à ce titre, elle a développé des dispositifs permettant un tri à la source des bio-déchets avec la mise en place de sites de compostage partagé,

CONSIDERANT qu'il appartient à la CCEPPG de mettre en œuvre une signalétique adaptée sur chaque site de compostage partagé,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de la société **Etiq Enseigne 84**, sise **Route de Valréas – 84600 GRILLON**, portant sur la fourniture de 61 panneaux de signalétique destinés à équiper ou rééquiper les aires de compostage partagé du territoire communautaire, étant précisé que le coût de la prestation s'établit à 2.856,93 € HT soit 3.428,32 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 25 février 2026

**Le Président,
Pierre-André VALAYER**

